

4 M
Société Civile Immobilière
1 rue Alain Colas
53500 ERNEE
Au capital de 400 EUROS
Siège social : 1 rue Alain Colas 53500 ERNEE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE
Le 31 décembre

1°) Monsieur Loïc MURY

Titulaire de 10 parts en usufruit

2°) Madame Marie BOITTIN épouse MURY

Titulaire de 10 parts en usufruit

3°) Monsieur Jacky MURY

Titulaire de 10 parts en nue-propriété et 10 parts en pleine propriété

4°) Madame Melissa MURY épouse LEBLANC

Titulaire de 10 parts en nue-propriété et 10 parts en pleine propriété

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Il rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1°) - Approbation de la modification de l'adresse du siège social : Ajout du numéro 1 (sans changement de siège),

2°) Pouvoir à donner à la gérance, à l'effet de modifier l'adresse du siège et y faire toutes déclarations.

3°) questions diverses s'il y a lieu.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

Puis le Gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

* LA MODIFICATION DE L'ADRESSE DU SIEGE DE LA SOCIETE :

Par suite du numérotage de la rue Alain Colas à ERNEE (53500), le siège social de la société se trouve désormais fixé au 1 rue Alain Colas à ERNEE (53500).

JD.

Cette modification de l'adresse n'entraîne pas de transfert du siège social de la société.

*** DELEGATION DE POUVOIRS**

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, autorise la gérance, à modifier l'adresse du siège social de la société qui se trouve désormais au 1 rue Alain Colas à ERNEE (53500).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au gérant, Monsieur Jacky MURY, en vue de la réalisation des opérations ainsi autorisées, et notamment pour la signature de toutes, pièces, documents et procès verbaux, élection de domicile, faire toute déclaration, substituer et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Pour copie certifiée conforme par le Gérant, Monsieur Jacky MURY

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive script. The signature is positioned to the right of the word 'Signature'.